

LOCAL DISPONIBLE A16

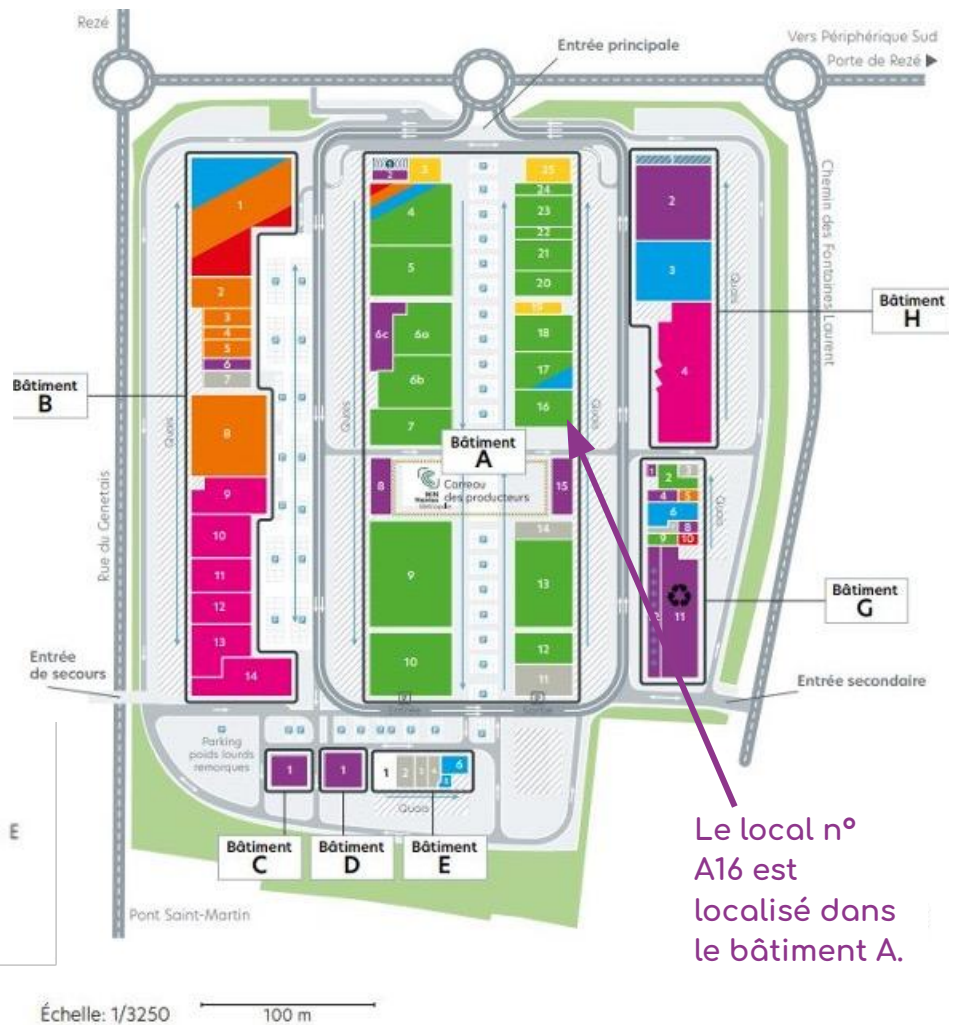
Objet de la consultation

Dans le cadre des dispositions des articles L.761-1 et suivants, R.761-1 et suivants, et A.761-1 et suivants du Code de Commerce, ainsi que des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, la SEMMINN, gestionnaire du Min de Nantes Métropole lance un **appel à candidature pour l'occupation et l'exploitation de l'emplacement suivant, situé dans l'enceinte du MIN.**

Le local A16 est destiné principalement à une activité de grossiste de fruits et légumes,

Localisation

Pour plus de détails, télécharger le plan complet du MiN Nantes Métropole [ICI](#)



Le local n° A16 est localisé dans le bâtiment A.

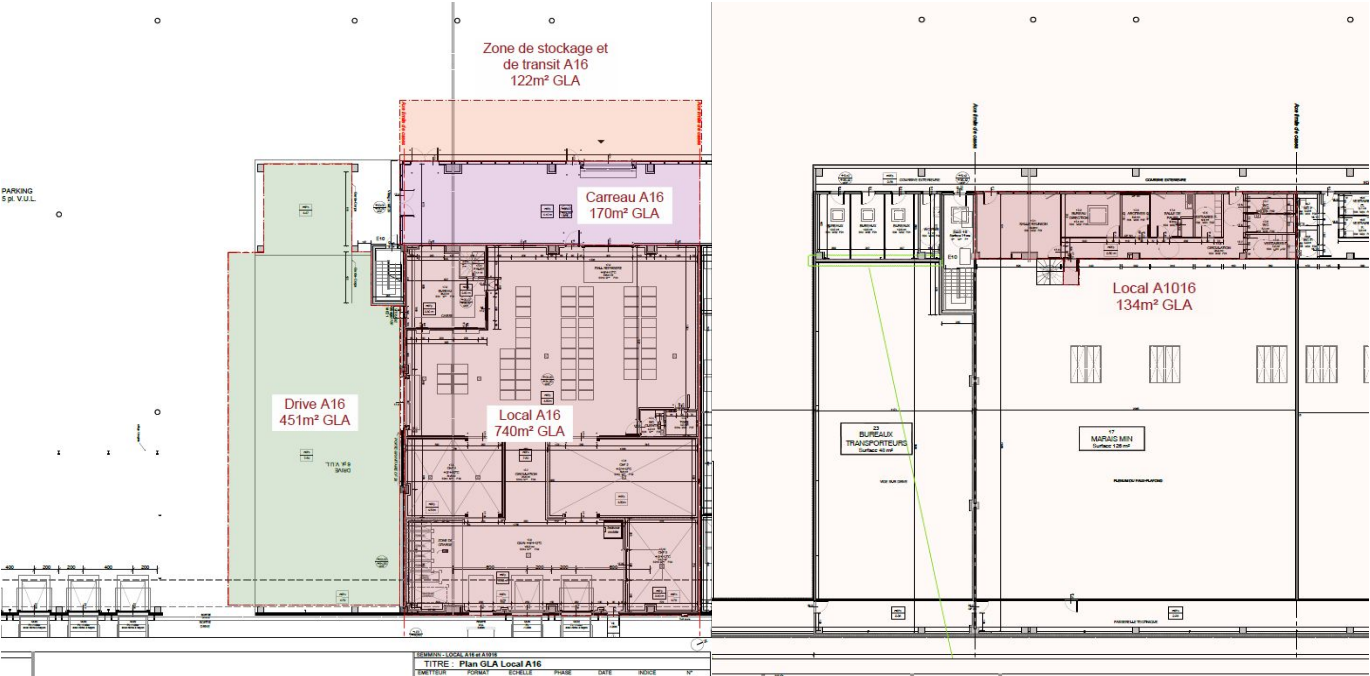


Descriptif du local

Il est d'une surface totale de locaux de **874 m²**.

Il comprend un magasin de vente, 2 quais PL, et une rampe d'accès VUL. Au sein du R+1 des bureaux à usage privatif.

Sont également compris : une aire de stockage et transit de 122 m² GLA, un carreau de vente non réfrigéré de 170 m² GLA et un espace drive de 451 m² GLA.



Conditions financières

Contrat d'occupation du domaine public d'une durée de 3 ans ferme ou possibilité d'une convention d'occupation de 10 ans.

Plus de détails sur demande.

Fonctionnement du MiN

Tarif 2024

63,17 € HT/m²/an pour les locaux

29,31 € HT/m² pour le drive

43,98 € HT/m² pour le carreau

20,62 € HT/m² pour le stockage

2 quais de chargement équipé : 3138,39€ HT/quai / an

+ charges*

Augmentation de 4,5% + ILC / an

Dépôt de garantie :

3 mois de loyer + charges

**Charges:*

Production de froid industriel :

Montant partie fixe et variable facturé par mois (dont provision pour renouvellement) :

15,72€ HT / m² /an

Montant partie variable (dont provision pour renouvellement) :

0,23 € HT / KWh frigorie

Eau

Montant partie fixe par an : 41,96€ HT

Tarif 2024 par m³ : 4,18€ HT

RIA :

Montant partie fixe par unité par an : 31,42 € HT

Montant partie variable par m³ : 4,80 € HT

Le preneur prendra à sa charge le changement des enseignes du local. Le prestataire est imposé par le gestionnaire et un devis sera communiqué au preneur.

Le preneur acquittera directement auprès de ses différents fournisseurs ses consommations d'électricité et de télécommunication.

La maintenance réglementaire des équipements et les contrôles réglementaires obligatoires seront facturés directement au preneur par la SEMMINN.

Le MiN Nantes Métropole applique [un règlement intérieur](#) fixant ses modalités de fonctionnement. Ce règlement s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires, aux usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement. Les occupants et usagers sont également soumis aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.



71 boulevard Alfred Nobel, 44400 REZE
Téléphone : 02.51.72.90.53
Mail : commercialisation@minnantes.com